



COURSE DU

PRINTEMPS

REGLEMENT



18 mai 2025

1. Organisation



La Course du Printemps est organisée par la mairie de Lizy-sur-Ourcq dans la cadre de la Fête du Printemps qui aura lieu le dimanche 18 mai 2025.

Référente: Crystele ORTIS - 06.46.10.06.55

2. Épreuves et horaires

Course populaire à partir de 14 ans : 5 km - Départ à 10h depuis le parvis de Maison Rouge.

Marche ouverte à tous : 5 km - Départ à 10h15 depuis le parvis de Maison Rouge.

3. Conditions de participation

L'épreuve est de course à pied est réservée aux enfants et adultes de plus de 14 ans.

La marche est ouverte à tous sans restriction d'âge.

La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur la course à condition qu'ils aient plus de 14 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place.

Aucun certificat médical n'est requis, mais chaque participant engage sa responsabilité quant à son état de santé.

4. Inscription et tarif

Inscription obligatoire sur la plateforme Ledossard.com Frais de participation :

Marche: gratuit (mais inscription obligatoire)

Course : tarif \ll adultes \gg (+ de 20 ans au moment de la course) : 5 \rightleftharpoons

Course : tarif « jeunes » (- de 20 ans au moment de la course) : gratuit

Aucun remboursement en cas de non-participation.





5. Déroulement de l'épreuve

Retrait des dossards:

Le retrait des dossards se fera sur place (Parvis Maison Rouge) :

• samedi 17 mai : de 14h30 à 16h

dimanche 18 mai : de 8h30 à 9h45

La course est chronométrée et un classement sera établi.

Pas de ravitaillement sur le parcours.

Une attention toute particulière sera prêtée à l'éco-gestion des déch Un ravitaillement unique sera disponible à l'arrivée.

6. Récompenses

Tous les participants recevront une récompense à l'arrivée.

7. Sécurité et responsabilité

Les participants doivent respecter le code de la route et les consignes de l'organisation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Il est conseillé aux participants de souscrire une assurance personnelle.

8. Annulation et force majeure

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve en cas de force majeure ou de conditions météorologiques dangereuses.

En s'inscrivant, chaque participant accepte sans réserve le présent règlement.

